ART. PREMIER N° AC260

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC260

présenté par Mme Mette, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 75, substituer aux mots :
« qu'ils »,
les mots :
« que ceux-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel